

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril, à dix-huit heures et huit minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Quissac au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 avril 2026

Date d'affichage : le 23 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 46

Votants : 46 + 7 = 53

Votants par procuration : 7

Absents excusés :

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël , FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, ALLEN Cédric, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mmes MEUNIER Hélène, REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, M. MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme BRUNEL Isabelle

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien (jusqu'à l'arrivée de M. BERTO délibération 095)

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent

M. WITSCHGER Olivier à Mme MEUNIER Hélène (jusqu'au vote de la délibération 072)

M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie

Absents excusés :

Absents : MM. SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, GRAS Guillaume

Secrétaire de séance : M. MOH Cyril

Début de séance : 18h08

**Délibération n°073/2026 :** Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public  
Fabien CRUVEILLER indique que suite à l'installation du nouveau conseil communautaire et à son élection, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission mentionnée à l'article L 1411-5 du CGCT relative aux procédures de Délégation de Service Public.

Il précise que la Commission DSP est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, **président, et de cinq membres** de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le Président de la Communauté de communes est membre de droit de la Commission DSP et la préside.

Il convient de procéder à l'élection des 5 autres membres titulaires de la commission de Délégation de Service Public et des 6 suppléants.

Composition	<b>Membres à voix délibérative :</b> - <b>Le Président de la Communauté de communes (membre et président de droit de la commission DSP).</b> - <b>5 représentants titulaires, membres du Conseil communautaire,</b> - <b>6 suppléants, membres du Conseil communautaire</b>
Désignation L2121-21 et 22 CGCT	Vote à bulletin secret (sauf accord unanime contraire). Election par le Conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Scrutin de liste : la liste comporte le nom des titulaires et des suppléants, elle peut être incomplète. Il n'y a pas de possibilité de panachage, ni vote préférentiel.

Fabien CRUVEILLER appelle à la candidature les conseillers communautaires pour la commission de Délégation de Service Public. Les candidatures sont les suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Fabien CRUVEILLER	Laurent MARTIN
Delphine SEGURA	Philippe CASTANON
Robert CONDOMINES	Virginie AGNIEL
Laurent GAUBIAC	Cyril MOH
Nicolas DREVON	Stéphan BERTO
Stéphanie LAURENT	Aurélien MARTINEZ

Il précise que Président de la Communauté de communes est Président de droit de la commission DSP.

Le Conseil communautaire ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-5 ;  
Considérants les candidatures présentées,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

## DECIDE à l'unanimité

- d'élire et d'arrêter la composition la Commission Délégation Services Publics comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Fabien CRUVEILLER	Laurent MARTIN
Delphine SEGURA	Philippe CASTANON
Robert CONDOMINES	Virginie AGNIEL
Laurent GAUBIAC	Cyril MOH
Nicolas DREVON	Stéphan BERTO
Stéphanie LAURENT	Aurélien MARTINEZ



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

  
Le Président  
Fabien CRUVEILLER  


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 04.05.2026
- de la publication : 04.05.2026

REÇU EN PREFECTURE

le 04/05/2026

Application agréée E-legalite.com